

Inclusion sociale

Acteur majeur du microcrédit sur son territoire, le Crédit Mutuel de Bretagne célèbre les vingt ans de ce dispositif

Rennes, le 17 janvier 2025 - 150 personnes étaient réunies ce mercredi à l'invitation du Crédit Mutuel de Bretagne pour marquer le vingtième anniversaire du microcrédit personnel. Un dispositif en faveur de l'insertion et de la lutte contre la précarité, dont la banque coopérative territoriale s'est saisie dès sa création et qu'elle déploie depuis lors dans le cadre de ses dispositifs des solidarités. Jean-Louis Borloo, artisan de la création de ce dispositif, ainsi que des acteurs publics, institutionnels, associations partenaires et représentants de l'économie sociale et solidaire sont ainsi revenus sur l'importance de ce système de prêt sur-mesure dédié à des personnes exclues du système bancaire classique.

Un dispositif de financement innovant et inclusif

En janvier 2005, la loi de programmation pour la cohésion sociale est promulguée, sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo, alors Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale. Elle prévoit un certain nombre de mesures et dispositifs destinés à favoriser l'emploi et l'activité, le logement et l'égalité des chances. Parmi ceux-ci, la création du Fonds de cohésion sociale destiné à garantir une nouvelle forme de financement : le microcrédit. Le microcrédit personnel s'adresse à des personnes physiques dont la précarité de la situation ne permet pas l'accès aux prêts bancaires classiques. A taux fixe et sans frais de dossier, d'un montant de 300 à 8 000 € pour une durée comprise entre 6 et 84 mois, Il s'adapte à la capacité de remboursement du bénéficiaire. Celui-ci est accompagné dans sa démarche par une association ou un organisme public à vocation sociale, qui réalise le diagnostic, instruit la demande de financement et la soumet à un partenaire bancaire agréé par le Fonds de cohésion sociale. Ce dernier est géré depuis 2019 par BpiFrance pour le compte de l'Etat.

Précurseur et acteur majeur du microcrédit en Bretagne

Fidèle à ses valeurs fondatrices de solidarité et d'inclusion, et convaincu du bien-fondé de ce dispositif au service des plus fragiles, le Crédit Mutuel de Bretagne s'est engagé dès 2005, en signant une première convention de partenariat avec le Secours Catholique. Depuis, la banque coopérative et territoriale n'a de cesse de développer son implication. Elle compte aujourd'hui 67 conventions de partenariat aux quatre coins de la Bretagne, et octroie ainsi chaque année plus de 500 microcrédits personnels qu'elle a la particularité de ne pas réserver qu'à ses seuls clients et sociétaires, ce qui constitue une singularité parmi les établissements bancaires proposant ce dispositif. Les demandes de financement sont examinées de façon collégiale entre l'organisme partenaire, un chargé de clientèle ainsi qu'un administrateur de la banque.

Pour célébrer le vingtième anniversaire de la création de ce dispositif, Julien Carmona et Philippe Rouxel, Président et Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne, ont réuni plusieurs personnalités - acteurs publics, institutionnels, associations partenaires et représentants de l'économie sociale et solidaire. Ils sont les témoins de la création, de l'essor, de l'utilité et des enjeux de cet instrument qui peut constituer pour des personnes exclues des systèmes de financement classiques un formidable tremplin pour retrouver le chemin de l'autonomie financière, et avec elle la confiance, la dignité et l'estime de soi.

Autour de Jean-Louis Borloo, grand témoin de cet événement :

- **Georges Coudray**, Président honoraire, ancien Président du Crédit Mutuel de Bretagne, et **Alain Bernard**, membre du Comité scientifique de l'observatoire de l'inclusion bancaire, ancien responsable de l'économie solidaire au Secours Catholique, sont revenus sur la genèse du microcrédit personnel.
- **Laurence Fortin L'Hour**, Vice-présidente du Conseil régional en charge des territoires, de l'économie et de l'habitat, **Hervé Mattei**, Directeur régional Bretagne de la Banque de France, **Tanguy Roudaut**, Directeur régional Bretagne de Bpifrance et **Roland Cotton**, Responsable bénévole de l'Observatoire des Restos du Coeur, ont dressé l'état des lieux de ce dispositif, ainsi que sa contribution aux enjeux économiques et sociaux, actuels et futurs, notamment sur le territoire breton.

De ces échanges nourris, il ressort que, s'il a fallu lutter dans les premières années de ce dispositif contre des préjugés, et faire évoluer les mentalités de part et d'autre, le microcrédit personnel constitue aujourd'hui un dispositif efficace pour sortir de la précarité, dans un contexte économique marqué par une augmentation des situations de fragilité. Il doit s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de long terme des banques et organismes à vocation sociale, pour permettre à ses bénéficiaires de retrouver une autonomie financière durable.

Le Crédit Mutuel de Bretagne finance plus de 40% des microcrédits personnels octroyés dans la Région

- **67 partenaires** (associations, centres communaux d'actions sociale (CCAS) et missions locales)
- **47 caisses locales référentes** sur l'ensemble des 4 départements bretons
- Prêt moyen : 4 000 € sur 42 mois
- 80% des prêts octroyés contribuent à **la mobilité des bénéficiaires** : achat ou réparation d'un moyen de transport, financement du permis de conduire...
- **Plus de 540 prêts** octroyés en 2024, pour un montant total de **2,3 M€**
- **Principaux organismes partenaires** : Secours Catholique, Secours Populaire, Crésus, La Croix-Rouge, Les Restos du Cœur, UDAF, Familles rurales...

Julien Carmona, Président du Crédit Mutuel de Bretagne : *“Le rôle de premier plan que joue le Crédit Mutuel de Bretagne dans le développement du microcrédit en Bretagne, depuis son origine, témoigne de l'engagement solidaire auquel nous sommes, en tant que banque éthique et inclusive, profondément attachés. Un engagement qui s'exprime au quotidien, porté par les administrateurs et collaborateurs de nos caisses locales, au plus près de celles*

et ceux qui en ont besoin. Le microcrédit est un dispositif particulièrement vertueux, qui engage la responsabilité de chaque bénéficiaire dans l'accomplissement de son projet, lui redonne dignité et fierté, et contribue très concrètement à sa réinsertion."

Philippe Rouxel, Directeur général du Crédit Mutuel de Bretagne : *"Aider chacun à se réaliser, des précurseurs aux plus fragiles, développer des coopérations territoriales et favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun : ce sont là des points essentiels de notre Raison d'être. Elle guide chacune de nos actions, et résonne de la plus belle des manières au travers de cet engagement du Crédit Mutuel de Bretagne pour le microcrédit. Octroyer un microcrédit, c'est donner une impulsion salutaire à son bénéficiaire pour l'aider à retrouver un rôle social. C'est le rendre responsable de son projet, c'est lui rendre son autonomie, et sa dignité."*

À propos du Crédit Mutuel de Bretagne

Avec un réseau de 319 points d'accueil, de conseil et d'expertise, dont 205 caisses locales, le Crédit Mutuel de Bretagne compte plus de 3 000 collaborateurs, près de 2 000 administrateurs et plus de 1,8 million de sociétaires et clients. Présent sur les quatre départements bretons, le Crédit Mutuel de Bretagne intervient auprès des particuliers, des associations, des professionnels, entreprises et agriculteurs, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions d'euros. Le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Crédit Mutuel Arkéa, aux côtés de la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO) et d'une quarantaine de filiales spécialisées.

Plus d'informations sur www.cmb.fr

Contact Presse : Ariane Le Berre-Lemahieu - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com - 06 86 27 26 57